



SÉOLIS vous accompagne dans vos projets de changement de chauffage et finance en partie vos travaux.

Ces travaux de rénovation énergétique s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



Les avantages

Dans un contexte de coûts élevés des énergies, il est plus que jamais important de chercher à consommer mieux et à consommer moins.

Des travaux de changement de chauffage vous permettront de :

- **Valoriser** votre logement
- **Économiser** de l'énergie et ainsi réduire vos factures
- **Améliorer** votre confort



Une offre pour tous

Tous les ménages sans condition de ressources :

- **Propriétaires**
- **Locataires** (avec accord du propriétaire) d'une maison individuelle construite depuis plus de 2 ans en résidence principale ou secondaire.

On s'occupe de tout !

Un accompagnement en 3 étapes :

- 1 Prise de contact sous quinze jours en vue de convenir d'un rendez-vous à votre domicile pour établir un devis.
- 2 Après acceptation du devis, réalisation des travaux dans un délai moyen de 2 à 3 mois.
- 3 En choisissant SÉOLIS, vous profitez de nos primes dès la signature du devis. Celles-ci sont directement déduites, vous évitant ainsi toute avance de frais (TVA 5.5%).

Les travaux sont réalisés par l'un de nos partenaires qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Comment nous joindre ?

Faire une demande en ligne

www.seolis.net/particulier/economies-energie/formulaire-de-contact-cee-part-ope-chauffage/

Plus d'infos : www.seolis.net

Remplacer votre chauffage pour diminuer votre facture d'énergie

SÉOLIS vous accompagne et finance en partie votre installation de chauffage.



336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX
SAEML à Directeur et Conseil
de Surveillance au capital
de 72 116 000 €
RCS Niort.492 041 066



Photos © Adobe stock - D:R14-S-U-40 E - septembre 2025
Les informations contenues dans ce document ne sont pas contractuelles.

CONFORT

ÉCOLOGIE

ÉCONOMIE

Quels équipements de chauffage choisir pour bénéficier des aides financières ?

La pompe à chaleur

L'installation d'une **pompe à chaleur** dans une maison permet de faire des économies d'énergie qui se répercuteront sur votre facture d'électricité. Elle capte les calories présentes dans l'air, le sol ou un point d'eau à proximité de votre habitation. Ensuite, elle réinjecte ces calories dans les pièces de votre habitation sous forme de chaleur.



Le système solaire combiné

Le **système solaire combiné** utilise l'énergie solaire, inépuisable et gratuite, pour chauffer l'intérieur de l'habitation et produire de l'eau chaude sanitaire. Une solution gagnante qui conjugue de multiples atouts sans forcément nécessiter de gros travaux.



La chaudière biomasse

Parce qu'elle utilise des combustibles naturels, la **chaudière biomasse** est particulièrement écologique et économique.



L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE LABÉLISÉ



Le chauffage au bois

L'appellation « **appareil indépendant de chauffage au bois** » désigne un système de chauffage fonctionnant grâce au bois : poêle, foyer fermé, insert, cuisinière. Le combustible écologique utilisé peut prendre diverses formes : granulés, pellets, bûches.



L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE LABÉLISÉ



AIDES FINANCIÈRES

Montant des primes CEE SÉOLIS pour l'installation d'un nouveau système de chauffage en remplacement d'une chaudière au fioul, charbon ou gaz :

TYPE DE CHAUFFAGE	PRIMES SÉOLIS	
	MÉNAGES MODESTES	AUTRES MÉNAGES
Pompe à chaleur air / eau	4 000 €	2 500 €
Pompe à chaleur eau / eau	5 000 €	
Pompe à chaleur hybride	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	5 000 €	
Chaudière biomasse individuelle à bûches ou à granulés	4 000 €	2 500 €

Montant des primes CEE SÉOLIS dans le cas où l'équipement installé ne remplace pas une chaudière au fioul, charbon ou gaz :

TYPE DE CHAUFFAGE	PRIMES SÉOLIS
Pompe à chaleur air / air	420 €
Pompe à chaleur air / eau - Etas < 170%	365 €
Pompe à chaleur air / eau - Etas >=170%	590 €
Pompe à chaleur eau / eau- Etas < 170%	405 €
Pompe à chaleur eau / eau- Etas >= 170%	705 €
Pompe à chaleur hybride	600 €
Système solaire combiné	790 €
Chaudière biomasse individuelle à bûches ou à granulés	220 €
Appareil indépendant de chauffage au bois : granulés, pellets, bûches	125€

À la clé : un gain de confort thermique, un geste pour la planète et des économies d'énergie.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

D'autres dispositifs d'accompagnement sur www.maprimerenov.gouv.fr